



TELETRAVAIL DERNIER ACTE!

La direction a organisé, ce jour, la dernière réunion de négociation sur l'accord groupe relatif au télétravail au sein d'Airbus en France.

La CFE-CGC a porté vos revendications qui ont été entendues par la direction.

Mise en place d'un télétravail régulier avec autodiagnostic et double volontariat (3 jours par semaine de présence dans l'entreprise obligatoire)

D'un télétravail occasionnel pour pallier à une situation exceptionnelle (15 jours max par an).

Choix des jours de la semaine en accord avec la hiérarchie.

La hiérarchie a 1 mois pour répondre à la demande.

Un plan de communication pour accompagner le télétravail

Ouverts à tous les salariés y compris les temps partiels $\geq 80\%$

Des démarches administratives simplifiées. Suppression de l'avenant au contrat de travail.

Accessible dès la fin de la période d'essai.

Avec des indicateurs spécifiques pour suivre le dispositif.



La **CFE-CGC** est favorable à la démarche du télétravail qui demande de :

- + La collaboration entre salariés.
- + L'autonomie.
- + La responsabilisation.
- + La simplification.

Elle s'inscrit dans la démarche QVT. La négociation de la QVT sera finalisée fin septembre.

La **CFE-CGC** demande :

- + Une vraie **campagne de communication** pour accompagner la démarche du télétravail qui correspond à la stratégie de digitalisation d'Airbus et ainsi éviter les potentielles réticences.
- + Une **date d'application au plus tôt**.



Les élus CFE-CGC restent à votre disposition pour partager l'ensemble du nouveau dispositif télétravail.

